

OBSERVATION N45 du registre dématérialisé

Date: lun. 6 mai 2024 à 08:11
Subject: Enquête Publique Bagnols les Bains
To: <ep.bagnols@gmail.com>

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

A la lecture de certaines observations qui vous sont parvenues, je crois devoir vous apporter un échange complémentaire :

- **Endettement** : ceux qui tentent d'effrayer la population sont fâchés avec les chiffres. Il suffit de consulter le document n°5 du dossier d'enquête pour s'en convaincre : page 14 on apprend que la dette consolidée du budget principal est passée de 1 311 000 € à 482 000 € entre 2019 et 2023. Aux budgets annexes, la dette relative à la station d'épuration de Bagnols sera transférée en 2026 à la communauté de communes : c'est prévu par la loi. Sur ces budgets annexes, il ne restera que le prêt contracté par Mont-Lozère-et-Goulet pour renflouer le camping, car la municipalité avait été incapable de récupérer ce que lui devait l'exploitant privé ! Affirmer que Bagnols croulera sous la dette, c'est juste de l'ignorance ou de la mauvaise foi .

Le transfert de compétence de la dette et des recettes de l'eau à la Comcom est toujours discuté par l'AMF, rien n'est acquis. Même avec une reprise de la dette BLB sera toujours surendettée

- **Impôt** : ceux qui savent prédire l'avenir annoncent que les impôts vont « augmenter en flèche » après le détachement aussi bien à Bagnols que dans le reste du Mont-Lozère-et-Goulet . Avant de prédire l'avenir il faut observer le passé : page 17 du document n°5 de l'enquête publique on apprend que le **taux de la taxe foncière sur le bâti a plus que doublé entre 2020 et 2021, passant de 15% à 38%** . C'était sans doute pour la municipalité de Mont-Lozère-et-Goulet une façon de remercier les citoyens qui l'avaient élue en 2020. En vérité, il n'y a aucune raison pour que les impôts augmentent après détachement : Bagnols est riche des ressources liées au thermalisme et à ses résidences secondaires : Mont-Lozère-et-Goulet est dans une bonne situation financière et peu endettée comme le montre ce même document n°5.

- **Communauté de communes** : Bagnols est la seule commune de Mont-Lozère-et-Goulet à ne pas être représentée au conseil communautaire par son maire, mais par un conseiller municipal d'opposition . En cas de détachement, c'est le nouveau Maire de Bagnols qui siègera à ce conseil et aura bien plus de poids qu'un élu d'opposition.

- **Vie associative** : Bagnols les Bains a la chance de compter de nombreuses associations, ce qui témoigne de la vitalité des activités socio-culturelles dans le village. Néanmoins, je constate avec peine au vu des subventions versées en 2024 (procès-verbal du Conseil Municipal séance du 3 avril 2024) que ces associations sont traitées de façon très inéquitable par la municipalité de Mont-Lozère-et-Goulet. Ainsi l'association Allo Bagnols a vu sa subvention réduite de 800€ à 400€ sans explications . Le club des sources du Lot et le foyer

rural ne reçoivent que de faibles subventions, respectivement 700 € et 1500 € alors qu'ils mènent des actions tout au long de l'année pour créer du liant et animer le village. En revanche, l'association Rudeboy Crew, qui compte des proches de la municipalité dans son conseil d'administration, perçoit une énorme subvention de 10 000€ alors qu'elle bénéficie par ailleurs de nombreuses subventions publiques, qu'elle ne paye ni loyer ni charges de fonctionnement pour l'usage du théâtre. De même, je m'étonne que le « Ranq'art » qui n'est pas constitué en association perçoive une subvention de 4000 € pour l'unique manifestation qu'elle organise en été. Enfin je déplore que l'on gaspille 4000 € pour le tour de France féminin, un argent qui serait tellement plus utile pour les acteurs au quotidien de nos villages. Ces associations existaient avant la création Mont-Lozère-et-Goulet : elles lui survivront sans aucune difficulté. Néanmoins, si Bagnols retrouve son autonomie, il serait vraiment nécessaire de revenir à une répartition plus juste et équitable.

Recevez, M. le Commissaire, mes meilleures salutations

Maurin Joëlle